



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 24 JUIN 2019**

DEL02JUN2019

OBJET : Désignation des personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente
Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente
M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président
M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président
M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Etat

Mme Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

ENEDIS

M. Hervé PELLIGAND, Chargé de relations clients Grands Comptes

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON
M. François FAVORY
M. Jean-François GIRARD
M. Denis GRANDJEAN
M. François LAIGNEAU, Directeur Territorial Caisse des Dépôts

Représentants du personnel

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains, a donné pouvoir à M. Ludovic FAGAUT
M. Pascal CHOPPIN, représentant du personnel, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE
M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

Absents excusés :

M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de Besançon
Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté
Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale
M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs
M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Vu l'article 7 des Statuts de l'EPCC Saline Royale ;
Vu l'article 7.3 des Statuts de l'EPCC Saline Royale ;

Arrivant au terme des mandats prévus par nos statuts, il convient de procéder à une nouvelle désignation des personnalités qualifiées ayant un siège avec voix délibérative au sein du Conseil d'Administration de l'EPCC.

Les personnalités qualifiées sont désignées conformément aux dispositions de l'article L.1431-4 et R.1431-4 du Code Général des collectivités territoriales conjointement par les membres fondateurs de l'EPCC désignés dans les statuts.

En l'absence d'accord sur cette liste de 6 personnalités qualifiées, il pourra être procédé à une désignation des dites personnalités selon les modalités suivantes :

- 4 personnalités seront désignées par le Conseil départemental du Doubs, dont un représentant de la Caisse des dépôts et consignations ;
- 1 personnalité sera désignée par l'Etat ;
- 1 personnalité sera désignée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

La durée du mandat des personnalités qualifiées est de trois années à compter de leur désignation. Ce mandat est renouvelable.

Les personnalités qualifiées ne peuvent prendre ou conserver aucun intérêt ni occuper aucune fonction dans les entreprises traitant avec l'établissement pour les marchés de travaux, de fournitures ou de services. Elles ne peuvent également assurer aucune prestation pour ces entreprises, ni prêter concours à titre onéreux à l'établissement public, sous quelque forme que ce soit.

Après consultation des candidats et des membres fondateurs, il est proposé de valider une liste de personnalités qualifiées :

- M. Daniel BOUCON
- M. François FAVORY
- M. Jean-François GIRARD
- M. Denis GRANDJEAN

Il restera un poste vacant. Le Canton de Neuchâtel, que nous avons sollicité, ne nous ayant pas proposé de candidat possible pour succéder à Mme Zsuzsanna Béri.

Il est proposé au Conseil d'Administration de l'EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans d'approuver les propositions de désignation des personnalités qualifiées présentées lors de la séance du Conseil d'Administration du 24 juin 2019 par les membres fondateurs de l'EPCC désignés dans l'article 1er des statuts de l'établissement, sous réserve que les collectivités territoriales valident ces nominations en commission permanente avant le prochain Conseil d'Administration.

Vote à main levée

Membres : 17

Pour : 17

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité les propositions de désignation des personnalités qualifiées présentées lors de la séance du Conseil d'Administration du 24 juin 2019 par les membres fondateurs de l'EPCC désignés dans l'article 1^{er} des statuts de l'établissement, sous réserve que les collectivités territoriales valident ces nominations en commission permanente avant le prochain Conseil d'Administration.

La Présidente
Christine BOUQUIN